

Service émetteur : Délégation territoriale des Côtes d'Armor
Pôle Santé Environnement

Affaire suivie par : Muriel Pérez

Courriel : ars-dt22-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02.96.60.42.20

Télécopie : 02.96.33.72.81

Réf : Votre courrier du 25 mars 2016

P.J. : 1

Date :

Objet : PLEMET - Parc éolien EDPR France Holding
Autorisation unique.

Préfecture des Côtes d'Armor
Direction des Relations avec les Collectivités
Territoriales
Bureau du Développement Durable
A l'attention de Mme Florence Hervé
Place du Général de Gaulle
22000 SAINT BRIEUC

Par courrier cité en référence, vous avez sollicité mon avis quant au projet de création d'un parc éolien envisagé à Plémet par la Société EDPR France Holding.

L'étude acoustique démontre un risque de dépassement des émergences maximales admissibles en période nocturne. En compensation, un plan de fonctionnement optimisé est proposé. Il conviendra de demander au pétitionnaire de réaliser une campagne de mesures acoustiques, éoliennes en fonctionnement, afin de valider les conclusions de l'étude théorique et, le cas échéant, d'ajuster ce plan de fonctionnement.

J'émetts par conséquent un avis favorable à ce projet sous réserve de la prise en compte de la remarque précédente dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le DGARS, et par délégation,
La Directrice de la Délégation
départementale des Côtes d'Armor,

Annick VIVIER